Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GTL GS1927 HF

Code du produit : Q6562

Numéro d'enregistrement UE : 01-2120085325-55-0000

Synonymes : Hydrocarbons C11-C16, n-alkanes, isoalkanes, <2% aroma-

tics, Alkanes, C11-16 branched and linear

No.-CAS : 1809170-78-2

No.-CE : 942-085-5

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Solvant.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

pénétration dans les voies respiratoires.

Informations Additionnelles sur les Dan-

gers

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer des-

sèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

#### Composants

| Nom Chimique        | NoCAS<br>NoCE | Concentration (% w/w) |
|---------------------|---------------|-----------------------|
| Alkanes, C11-C16-   | 1809170-78-2  | <= 100                |
| branched and linear | 942-085-5     |                       |

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ap

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025 5.3

Traiter selon les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Movens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplace-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025 5.3

ments contaminés.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pom-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

page afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                           | NoCAS              | Type de valeur<br>(Type d'exposi-<br>tion) | Paramètres de contrôle | Base    |
|--------------------------------------|--------------------|--|------------------------|---------|
| Aliphatic dearom. solvents 200 - 250 | Non attri-<br>buée | TWA (8hr)                                  | 1.050 mg/m3            | EU HSPA |

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance           |                        | Compartiment de l'Environnement  | Valeur                                      |
|-------------------------------|------------------------|--|---|
| Alkanes, C11-C16-branched and |                        |  |   |
| linear                        |                        |  |   |
| Remarques:                    | ou variable centration | stance est un hydrocarbure de composition cor<br>e. Les méthodes conventionnelles utilisées por<br>s PNEC ne conviennent pas, et il est impossib<br>centration PNEC typique pour de telles substar | ur calculer les con-<br>le d'identifier une |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

## Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

### Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées,

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025 5.3

> qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur incolore

Odeur inodore

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 206 - 261 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 0,5 %(V) rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 7 %(V)

Point d'éclair : > 78 °C

Température d'auto-

inflammation

: > 200 °C

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

рΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique < 0,2 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,5 - 7,0

Pression de vapeur : < 0,001 kPa (25 °C)

Densité relative < 0.8

Méthode: ASTM D4052

Densité env. 0,763 g/cm3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Code de classification: Non classé. Propriétés explosives

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Conductivité Faible conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Poids moléculaire : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Selon les données provenant de composants similaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Espèce : Lapir

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

#### **Composants:**

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## **Composants:**

## Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Cancérogénicité

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Composants:

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

| Matériel                             | GHS/CLP Cancérogénicité Classification              |
|--------------------------------------|---|
| Alkanes, C11-C16-branched and linear | Aucune classification relative à la cancérogénicité |

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

## Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### **Composants:**

### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 414 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

## **Composants:**

## Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:** 

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

### **Composants:**

## Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Toxicité à dose répétée

**Produit:** 

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

#### Composants:

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

#### Toxicité par aspiration

#### **Produit:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **Composants:**

## Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025 5.3

### 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-Remarques

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 1.000

mg/l

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Produit:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 80 %

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

#### **Composants:**

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Biodégradabilité : Biodégradation: 80 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

## Composants:

## Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

## 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### **Composants:**

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### Composants:

#### Alkanes, C11-C16-branched and linear:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la préven-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

tion de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : 9003

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIERES DONT LE POINT D' ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR Ã

60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGALE Ã 100°C

(Hydrocarbures, C11-C16, n-alcanes, iso-alcanes, < 2% aro-

matiques)

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non attribuée

Code de classification : M12 Étiquettes : 9 (F)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne-

ment

: non

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible

et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe A, (www.tankportal.ch)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Composés organiques vola: Contenu en composés organiques volatils (COV): 20 %

tils

#### **Autres réglementations:**

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Listé

ENCS : Listé

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour autres abréviations

EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

EU HSPA / TWA (8hr) : pondérée dans le temps

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et pré-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

vention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

# Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Industriel

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

Faibles rejets dans l'environnement forte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

forte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans la transformation des polymères

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Activités professionnelles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## GTL GS1927 HF

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les produits chimiques en exploitation minière

- Industriel

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation dans les revêtements

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement forte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Autres indications pour utilisateur

consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

## Scénario d'exposition - Travailleur

| Scenario d'exposition - Tra                    | vanieui   |
|--|---|
| 30000010600                                    |   |
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |
| Titre  | fabrication de substance- Industriel  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1  |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |
|---|---|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit                              |   |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |
| Fréquence et durée d'utilisation                        |   |

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

## Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
|---|---|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                 |   |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |  |
|---------------------|---|--|
| Section 4.1 - Santé |   |  |
| Non applicable.     |   |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

## Scénario d'exposition - Travailleur

| Scenario d'exposition - Travameur                 |   |  |
|---|---|--|
| 30000010601                                       |   |  |
|   | 1   |  |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |  |
| Titre   | Distribution de la substance- Industriel  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1  |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire. |  |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES  |  |
|--|---|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit   |   |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,   |  |
| Fréquence et durée d'utilis  |   |  |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).   |   |  |
|  | nnelles affectant l'exposition  |  |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |   |  |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques  |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

|                 | un médecin.                                 |  |
|-----------------|---|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement |  |
| Non applicable. |   |  |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |  |
|---|---|--|
| Section 3.1 - Santé                                       |   |  |
| Non applicable.<br>Les mesures de gestion des<br>risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

## Scénario d'exposition - Travailleur

| Scenario d'exposition - Travallieur               |  |  |
|---|--|--|
| 30000010602                                       |  |  |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |  |
| Titre   | Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1   |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | préparation emballage et conditionnement de lasubstance et<br>de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage,<br>transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru-<br>sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage,<br>maintenance etdes travaux de laboratoire annexes |  |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES  |   |  |
|---|---|---|--|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |   |  |
| Caractéristique du produit                              |   |   |  |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,   |   |  |
| Fréquence et durée d'utilisa                            | ation   |   |  |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement).      | es expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |   |  |
|   | nnelles affectant l'exposition  |   |  |
| biante).  | mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu  | · |  |
| Scénarios contributeurs                                 | Mesures de gestion des risques  |   |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)                 | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. |   |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

|                 | Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |
|-----------------|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement                            |
| Non applicable. |  |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                       |   |
| Non applicable.<br>Les mesures de gestion des<br>risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d'exposition - Tra | vanieur   |  |
|-----------------------------|---|--|
| 30000010603                 |   |  |
|                             |   |  |
| SECTION 1                   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION                               |  |
| Titre                       | Utilisation dans les revêtements- Industriel                    |  |
| Descripteur d'utilisation   | Secteur d'utilisation: SU3                                      |  |
|                             | Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,                   |  |
|                             | PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9,                     |  |
|                             | PROC10, PROC13, PROC14, PROC15                                  |  |
|                             | Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4,                |  |
|                             | ESVOC SpERC 4.3a.v1   |  |
|                             |   |  |
| Procédés et activités       | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,         |  |
| couverts par le scénario    | encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant       |  |
|                             | l'application (y compris réception matériel, stockage, prépara- |  |
|                             | tion et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, applica-  |  |
|                             | tion par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trem- |  |
|                             | page, circulation, couches fluides dans lignes de production    |  |
|                             | et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, main-     |  |
|                             | tenance et travaux de laboratoire annexes.                      |  |
| İ                           |   |  |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES  |  |  |
|--|---|--|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |  |
| Caractéristique du produit   |   |  |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,   |  |  |
| Fréquence et durée d'utilis  | ation   |  |  |
| Couvre les expositions quotions spécifié autrement).   | Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |  |  |
| Autres conditions opératio   | nnelles affectant l'exposition  |  |  |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |   |  |  |
| Scénarios contributeurs  | Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques  |  |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances clas- |  |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

|                 | sées comme H304, les mesures suivante<br>en œuvre pour contrôler le risque d'aspira<br>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consu<br>un médecin. | ation. |
|-----------------|--|--------|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne  | ement  |
| Non applicable. |  |        |

| SECTION 3           | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé |                            |
|                     | <u> </u>                   |

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

| Section 3.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |
|                             |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d'exposition - Travallieur |   |
|-------------------------------------|---|
| 30000010604                         |   |
|                                     |   |
| SECTION 1                           | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION                               |
| Titre                               | Utilisation dans les revêtements- Activités professionnelles    |
| Descripteur d'utilisation           | Secteur d'utilisation: SU22                                     |
| -                                   | Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,                   |
|                                     | PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11,                   |
|                                     | PROC13, PROC15, PROC19  |
|                                     | Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,               |
|                                     | ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1                                      |
|                                     |   |
| Procédés et activités               | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,         |
| couverts par le scénario            | encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant       |
| -                                   | l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, |
|                                     | la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi    |
|                                     | vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pul-  |
|                                     | vérisation manuelle oudes processus similaires et la forma-     |
|                                     | tion de revêtement) et nettoyage de l'équipement, mainte-       |
|                                     | nance et travaux de laboratoire annexes.                        |
|                                     |   |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES   |   |  |
|--|--|---|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur  |   |  |
| Caractéristique du produit   |  |   |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa   | à STP.  |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  | Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,  | ans le produit jus-   |  |
| Fréquence et durée d'utilis  | ation  |   |  |
| spécifié autrement).   | Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).   |   |  |
| Autres conditions opératio   | Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition   |   |  |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |  |   |  |
| Scénarios contributeurs  | Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques   |   |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être m<br>tion et de pénétration dans les voies resp<br>porte au potentiel d'aspiration, un danger<br>déterminé par les propriétés physico-chir<br>la viscosité) qui peuvent survenir pendan<br>si elle est vomie après ingestion. Un DNE<br>dérivé. Les risques liés aux dangers phys<br>substances peuvent être contrôlés par la<br>mesures de gestion des risques. Pour les | piratoires) se rap-<br>r non quantifiable<br>miques (c'est-à-dire<br>t l'ingestion et aussi<br>EL ne peut pas être<br>sicochimiques des<br>mise en œuvre de |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Non applicable. | •   |
|-----------------|---|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement   |
|                 | sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

| SECTION 3           | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé |                            |
|                     |                            |

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010605                                       | 0000010605  |  |
|---|---|--|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |  |
| Titre   | utilisation de produits de netoyage- Industriel   |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1  |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement. |  |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES  |  |
|--|---|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit   | Caractéristique du produit  |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa  | à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  | Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,   | ans le produit jus-  |
| Fréquence et durée d'utilisa   | ation   |  |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).   |   |  |
|  | nnelles affectant l'exposition  |  |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |   | ·  |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques  |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être m<br>tion et de pénétration dans les voies resp<br>porte au potentiel d'aspiration, un danger<br>déterminé par les propriétés physico-chir<br>la viscosité) qui peuvent survenir pendan<br>si elle est vomie après ingestion. Un DNE<br>dérivé. Les risques liés aux dangers phys<br>substances peuvent être contrôlés par la<br>mesures de gestion des risques. Pour les<br>sées comme H304, les mesures suivante<br>en œuvre pour contrôler le risque d'aspira | piratoires) se rap-<br>r non quantifiable<br>miques (c'est-à-dire<br>t l'ingestion et aussi<br>EL ne peut pas être<br>sicochimiques des<br>mise en œuvre de<br>s substances clas-<br>es doivent être mises |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

|                 | Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |
|-----------------|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement                            |
| Non applicable. |  |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé   |                            |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. |                            |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d exposition - Travailleur               |   |
|---|---|
| 30000010606                                       |   |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |
| Titre   | utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles   |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel). |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES                    |                     |  |
|--|---|---------------------|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |                     |  |
| Caractéristique du produit   | Caractéristique du produit  |                     |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa  | à STP.              |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  | Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:, | ans le produit jus- |  |
| Fréquence et durée d'utilisa   | ation   |                     |  |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).   |   |                     |  |
|  | nnelles affectant l'exposition  |                     |  |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |   |                     |  |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques  |                     |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | J ,   |                     |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

|                 | Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |
|-----------------|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement                            |
| Non applicable. |  |

| SECTION 3  | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |  |
|--|----------------------------|--|
| Section 3.1 - Santé  |                            |  |
| Non applicable.<br>Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. |                            |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025 5.3

#### Scénario d'exposition - Travailleur

| Scenario d'exposition - Travailleur            |  |
|--|--|
| 30000010632                                    |  |
|  |  |
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre  | Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.5a.v1  |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opérations devibrateur et maintenance. |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |
|---|---|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit                              |   |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |
| Fréquence et durée d'utilisation                        |   |

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
|---|---|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |  |
|---|---|--|
| Section 3.1 - Santé                                 |   |  |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d'exposition - Tra                    | vanieu  |
|--|---|
| 300000010609                                   |   |
|  |   |
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |
| Titre  | lubrifiants- Industriel   |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU3  |
|  | Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1  |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets. |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES  |  |
|--|---|--|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit   |   |  |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article                                | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,   |  |
| Fréquence et durée d'utilis  |   |  |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). |   |  |
|  | nnelles affectant l'exposition  |  |
| biante).   | empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température am-<br>de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  |  |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques  |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

|                 | un médecin.                                 |  |
|-----------------|---|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement |  |
| Non applicable. |   |  |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |  |
|---|---|--|
| Section 3.1 - Santé                                       |   |  |
| Non applicable.<br>Les mesures de gestion des<br>risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |  |
|---------------------|---|--|
| Section 4.1 - Santé |   |  |
| Non applicable.     |   |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d'exposition - Travameur                 |  |
|---|--|
| 30000010610                                       |  |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre   | lubrifiants- Activités professionnellesFaibles rejets dans l'environnementforte dégagement dans l'environnement  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 8.6c.v1, ESVOC SpERC 9.6b.v1 |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.          |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U<br>MESURES DE GESTION DES RISQUES   |   |
|---|--|---|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur  |   |
| Caractéristique du produit  |  |   |
| Forme physique du produit   | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à   | à STP.  |
| Concentration de la Subs-   | Comprend des parties de la substance da  | ans le produit jus-   |
| tance dans le Mé-<br>lange/l'Article  | qu'à 100%., Sauf indication contraire:,  |   |
| Fréquence et durée d'utilisa  | ation  |   |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement).  | Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).   |   |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition  |  |   |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |  | ·   |
| Scénarios contributeurs   | Mesures de gestion des risques   |   |
| Mesures d'ordre général (aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être motion et de pénétration dans les voies respirante au potentiel d'aspiration, un danger déterminé par les propriétés physico-chim la viscosité) qui peuvent survenir pendant si elle est vomie après ingestion. Un DNE dérivé. Les risques liés aux dangers phys substances peuvent être contrôlés par la mesures de gestion des risques. Pour les sées comme H304, les mesures suivantes | iratoires) se rap-<br>non quantifiable<br>niques (c'est-à-dire<br>: l'ingestion et aussi<br>'L ne peut pas être<br>icochimiques des<br>mise en œuvre de<br>substances clas- |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

|                 | en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.<br>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement<br>un médecin. |
|-----------------|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement  |
| Non applicable. |  |

| SECTION 3  | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|--|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé  |                            |
| Non applicable.  |                            |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |                            |
| risques.   |                            |

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d'exposition - Travallieur               |  |
|---|--|
| 30000010612                                       |  |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre   | Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In-<br>dustriel   |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1   |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées. |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES  |
|--|---|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit   |   |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article  | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,   |
| Fréquence et durée d'utilisa   | ation   |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).   |   |
| Autres conditions opération  | nnelles affectant l'exposition  |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).  On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |   |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances clas- |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

|                 | sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |
|-----------------|---|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement   |
| Non applicable. |   |

| SECTION 3           | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé |                            |
|                     |                            |

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Occinatio a exposition - 11a                      | Scenario d'exposition - Travanieur  |  |
|---|---|--|
| 30000010613                                       |   |  |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |  |
| Titre   | Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1   |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées. |  |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES   |   |
|--|--|---|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur  |   |
| Caractéristique du produit   | •  |   |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa   | à STP.  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article                                | Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,  | ans le produit jus-   |
| Fréquence et durée d'utilis  | ation  |   |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). |  |   |
| Autres conditions opératio   | nnelles affectant l'exposition   |   |
| biante).   | mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu   | ·   |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques   |   |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être m<br>tion et de pénétration dans les voies resp<br>porte au potentiel d'aspiration, un danger<br>déterminé par les propriétés physico-chir<br>la viscosité) qui peuvent survenir pendan<br>si elle est vomie après ingestion. Un DNE<br>dérivé. Les risques liés aux dangers phys<br>substances peuvent être contrôlés par la<br>mesures de gestion des risques. Pour les<br>sées comme H304, les mesures suivantes | piratoires) se rap-<br>r non quantifiable<br>miques (c'est-à-dire<br>t l'ingestion et aussi<br>EL ne peut pas être<br>sicochimiques des<br>mise en œuvre de<br>s substances clas- |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

|                 | en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.<br>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement<br>un médecin. |
|-----------------|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement  |
| Non applicable. |  |

| SECTION 3  | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |  |
|--|----------------------------|--|
| Section 3.1 - Santé  |                            |  |
| Non applicable.  |                            |  |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |                            |  |

Les mesures de gestion des risques sont fondees sur la caracterisation qualitative des risques.

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d'exposition - Tra                    | vanieu   |
|--|--|
| 300000010614                                   |  |
|  |  |
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre  | Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU3   |
|  | Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1  |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que liants et agents de démou-<br>lage, y compris les transferts de matière, le mélange,<br>l'application (y compris la pulvérisation et le brossage), le<br>formage et le moulage en coquille, ainsi que le traitement des<br>déchets. |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES  |                     |
|--|---|---------------------|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |                     |
| Caractéristique du produit   | •   |                     |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa  | à STP.              |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article                                | Comprend des parties de la substance da qu'à 100%., Sauf indication contraire:,   | ans le produit jus- |
| Fréquence et durée d'utilisa   | ation   |                     |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). |   |                     |
| Autres conditions opération  | nnelles affectant l'exposition  |                     |
| biante).<br>On admet qu'un bon niveau c  | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu   | ıvre.               |
| Scénarios contributeurs  | Mesures de gestion des risques  |                     |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)  | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement |                     |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

|                 | un médecin.                             |       |
|-----------------|---|-------|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                       |   |
| Non applicable.<br>Les mesures de gestion des<br>risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

| Scenario d'exposition - Travanieur                |  |
|---|--|
| 30000010615                                       |  |
|   | ,  |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre   | Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU22  |
| •   | Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,  |
|   | PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14   |
|   | Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,<br>ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1   |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com-<br>pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein-<br>ture ainsi que traitement des déchets. |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |
|---|---|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit                              |   |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |
| Fréquence et durée d'utilisation                        |   |
| Couvre les expositions quotic                           | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
|---|---|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                 |   |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010616                                    |  |
|--|--|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre  | Utilisation dans les produits agrochimiques- Activités professionnelles  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.                     |

| SECTION 2                               | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
|---|--|
| Section 2.1                             | Contrôle de l'exposition du travailleur  |
| Caractéristique du produit              |  |
| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques   |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |
| Section 2.2                             | Contrôle de l'exposition de l'environnement  |
| Non applicable.                         |  |

| SECTION 3  | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |  |
|--|----------------------------|--|
| Section 3.1 - Santé  |                            |  |
| Non applicable.  |                            |  |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |                            |  |
| risques.   |                            |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

| occitatio a exposition - Travanical |   |
|-------------------------------------|---|
| 30000010618                         |   |
|                                     |   |
| SECTION 1                           | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION                                     |
| Titre                               | Utilisation comme combustible- Industriel                             |
| Descripteur d'utilisation           | Secteur d'utilisation: SU3  |
| -                                   | Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,                         |
|                                     | PROC8a, PROC8b, PROC16  |
|                                     | Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7,                      |
|                                     | ESVOC SpERC 7.12a.v1  |
|                                     | '   |
| Procédés et activités               | Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant           |
| couverts par le scénario            | additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, |
|                                     | à la maintenance et au traitement des déchets.                        |
|                                     |   |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES                                    |        |
|--|---|--------|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |        |
| Caractéristique du produit   | Caractéristique du produit  |        |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa  | à STP. |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article                                | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |        |
| Fréquence et durée d'utilisation   |   |        |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). |   |        |

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| On francisco contributores   Manager to most on the state of |   |  |
|--|---|--|
| Scénarios contributeurs                                      | Mesures de gestion des risques  |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)                      | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |  |
| Section 2.2  | Contrôle de l'exposition de l'environnement   |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Non applicable.

| SECTION 3           | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé |                            |

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| ·                           |  |
|-----------------------------|--|
| Section 4.2 - Environnement |  |
| Non applicable              |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010619                                    |  |
|--|--|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre  | Utilisation comme combustible- Activités professionnelles  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1   |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets. |

| SECTION 2  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |
|--|---|
| Section 2.1  | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit   |   |
| Forme physique du produit  | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article                                | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |
| Fréquence et durée d'utilisation   |   |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). |   |

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| 0 - (                                   | Manager Is an effect to the state of  |
|---|---|
| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |
| Section 2.2                             | Contrôle de l'exposition de l'environnement   |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Non applicable.

| SECTION 3           | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
|                     |                            |
| Section 3.1 - Santé |                            |

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010621                                       |  |
|---|--|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre   | Fluides fonctionnels- Industriel   |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel. |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |  |
|---|---|--|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit                              |   |  |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |  |
| Fréquence et durée d'utilisation                        |   |  |

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
|---|---|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                 |   |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

| 200000040622  |  |  |
|---|--|--|
| 30000010622   |  |  |
|   |  |  |
| INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |  |  |
| Fluides fonctionnels- Activités professionnelles  |  |  |
| Secteur d'utilisation: SU22   |  |  |
| Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,   |  |  |
| PROC8a, PROC9, PROC20   |  |  |
| Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,   |  |  |
| ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1   |  |  |
| ·   |  |  |
| Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel. |  |  |
|   |  |  |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |
|---|---|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit                              |   |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |
| Fréquence et durée d'utilis                             | ation   |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement).      | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |
| Autres conditions opératio                              | nnelles affectant l'exposition  |
| L'anáration aut affactuée à ta                          | manératura éloyés (* 2000 ou desous de la température em  |

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
|---|---|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION   |  |  |
|--|--|--|
| Section 3.1 - Santé  |  |  |
| Non applicable.  |  |  |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |  |  |
| risques.   |  |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |  |
|---------------------|---|--|
| Section 4.1 - Santé |   |  |
| Non applicable.     |   |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010625                                    |  |  |
|--|--|--|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |  |
| Titre  | Inervention en laboratoires- Industriel  |  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4 |  |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.      |  |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES  |  |
|---|---|--|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit                              |   |  |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,   |  |
| Fréquence et durée d'utilisa                            |   |  |
| spécifié autrement).                                    | liennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |  |
|   | nnelles affectant l'exposition<br>mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la température am-  |  |
| On admet qu'un bon niveau c                             | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.   |  |
| Mesures d'ordre général (aspiration)                    | Mesures de gestion des risques  Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |  |
| Section 2.2   | Contrôle de l'exposition de l'environnement   |  |
| Non applicable.   | •   |  |
|   | l   |  |

| SECTION 3 | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|-----------|----------------------------|
|-----------|----------------------------|

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

#### Section 3.1 - Santé

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010626                                    |  |
|--|--|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre  | Inervention en laboratoires- Activités professionnelles  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU22<br>Catégories de processus: PROC15<br>Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,<br>ESVOC SpERC 8.17.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.                           |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET   |  |
|---|---|--|
| Section 2.1   | MESURES DE GESTION DES RISQUES  |  |
| Caractéristique du produit                              | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
|   | Limite pression de la vancur : 0.5 kDa à CTD  |  |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,   |  |
| Fréquence et durée d'utilis                             | ation   |  |
| spécifié autrement).                                    | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |  |
|   | nnelles affectant l'exposition<br>empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température am-   |  |
| •   | de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.   |  |
| Scénarios contributeurs                                 | Mesures de gestion des risques  |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration)                 | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |  |
| Section 2.2   | Contrôle de l'exposition de l'environnement   |  |
| Non applicable.   |   |  |
| Tion applicable.  | l   |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| SECTION 3  | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |  |
|--|----------------------------|--|
| Section 3.1 - Santé  |                            |  |
| Non applicable.  Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques. |                            |  |

| Section 3.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |
|                             |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |  |
|---------------------|---|--|
| Section 4.1 - Santé |   |  |
| Non applicable.     |   |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010628                                       |   |  |
|---|---|--|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |  |
| Titre   | Utilisation dans la transformation des polymères- Industriel  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.21a.v1  |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Traitement des formulations de polymères y compris trans-<br>port, manipulation d'additifs (p.e. pigments, stabili-<br>sants,peintures, plastifiants), opérations de formage et de<br>durcissement, préparation du matériel, stockage et mainte-<br>nance associée. |  |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES                          |  |  |
|---|---|--|--|
| Section 2.1   |   |  |  |
| Caractéristique du produit  |   |  |  |
| Forme physique du produit   |   |  |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article   | ce dans le Mé- qu'à 100%., Sauf indication contraire:,                                |  |  |
| Fréquence et durée d'utilisa  |   |  |  |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement).  | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |  |  |
|   | nnelles affectant l'exposition<br>mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la            |  |  |
|   | biante).<br>On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. |  |  |
| Scénarios contributeurs   | Mesures de gestion des risques  |  |  |
| Mesures d'ordre général (aspiration)  Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement |   |  |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

|                 | un médecin.                                 |  |
|-----------------|---|--|
| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environnement |  |
| Non applicable. |   |  |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                       |   |
| Non applicable.<br>Les mesures de gestion des<br>risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010630                                    |  |  |
|--|--|--|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |  |
| Titre  | Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel  |  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1 |  |
| Procédés et activités couverts par le scénario | comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.  |  |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |  |
|---|---|--|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |  |
| Caractéristique du produit  |   |  |
| Forme physique du produit   | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |  |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article                                       | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |  |
| Fréquence et durée d'utilisation  |   |  |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).        |   |  |
| Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition                                      |   |  |
| L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). |   |  |

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques   |  |
|---|--|--|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être motion et de pénétration dans les voies respi porte au potentiel d'aspiration, un danger déterminé par les propriétés physico-chim la viscosité) qui peuvent survenir pendant si elle est vomie après ingestion. Un DNE dérivé. Les risques liés aux dangers phys substances peuvent être contrôlés par la mesures de gestion des risques. Pour les sées comme H304, les mesures suivantes en œuvre pour contrôler le risque d'aspira Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consul un médecin. | iratoires) se rap-<br>non quantifiable<br>niques (c'est-à-dire<br>l'ingestion et aussi<br>L ne peut pas être<br>icochimiques des<br>mise en œuvre de<br>substances clas-<br>s doivent être mises<br>ation. |
| Section 2.2                             | Contrôle de l'exposition de l'environne  | ment   |
| Non applicable.                         |  |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| SECTION 3  | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |  |
|--|----------------------------|--|
| Section 3.1 - Santé  |                            |  |
| Non applicable.  |                            |  |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |                            |  |
| risques.   |                            |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010631                                    |  |
|--|--|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre  | Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités professionnelles  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.  |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |
|---|---|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit                              |   |
| Forme physique du produit                               | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |
| Fréquence et durée d'utilisation                        |   |
| Couvre les expositions quotic spécifié autrement).      | diennes jusqu'à 8 heures (à moins que   |

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
|---|---|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |
| Section 2.2                             | Contrôle de l'exposition de l'environnement   |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

Non applicable.

| SECTION 3           | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |
|---------------------|----------------------------|
| Section 3.1 - Santé |                            |

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable              |  |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025 5.3

Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010633                                       |   |
|---|---|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |
| Titre   | Utilisation dans les produits chimiques en exploitation mi-<br>nière- Industriel  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.23.v1   |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'utilisation de la substance dans le processus d'extraction dans les activités minières, y compris le transport, les procédés d'extraction et de séparation ainsi que la valorisation et l'élimination de la substance. |

| SECTION 2   | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES                      |
|---|---|
| Section 2.1   | Contrôle de l'exposition du travailleur   |
| Caractéristique du produit  |   |
| Forme physique du produit   | Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.   |
| Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article           | Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, |
| Fréquence et durée d'utilisation                                  |   |
| Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que |   |

spécifié autrement).

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

| Scénarios contributeurs                 | Mesures de gestion des risques  |
|---|---|
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.  Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                 |   |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| Scenario d'exposition - Travaineur |   |
|------------------------------------|---|
| 30000010607                        |   |
|                                    |   |
| SECTION 1                          | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION                               |
| Titre                              | Utilisation dans les revêtements - consommateur                 |
| Descripteur d'utilisation          | Secteur d'utilisation: SU21                                     |
|                                    | Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only),         |
|                                    | PC9a, PC9b, PC15, PC18, PC24, PC23, PC31, PC34                  |
|                                    | Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,               |
|                                    | ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1                                      |
|                                    |   |
| Procédés et activités              | Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,         |
| couverts par le scénario           | encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant       |
|                                    | l'application (y compris transfert et préparation, enduction au |
|                                    | pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et net-      |
|                                    | toyage de l'équipement.   |
|                                    |   |

| SECTION 2                               | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
|---|--|
| Section 2.1                             | Contrôle de l'exposition du consommateur   |
| Caractéristique du produit              |  |
| Catégories de produits                  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION   |  |
|--|--|
| Section 3.1 - Santé  |  |
| Non applicable.  |  |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |  |
| risques.   |  |

| Section 3.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |  |
|---------------------|---|--|
| Section 4.1 - Santé |   |  |
| Non applicable.     |   |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010608                                       |   |  |
|---|---|--|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |  |
| Titre   | utilisation de produits de netoyage - consommateur  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1                                   |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'exposition générale des consommateurs en de-<br>hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus<br>entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi-<br>vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air. |  |

| SECTION 2                               | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
|---|--|
| Section 2.1                             | Contrôle de l'exposition du consommateur   |
| Caractéristique du produit              | •  |
| Catégories de produits                  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3              | ESTIMATION DE L'EXPOSITION   |  |
|------------------------|--|--|
| Section 3.1 - Santé    | Section 3.1 - Santé  |  |
| Non applicable.        | Non applicable.  |  |
| Les mesures de gestior | Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |  |
| risques.               |  |  |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |
|                             |  |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|---|
| Section 4.1 - Santé |   |
| Non applicable.     |   |

| Se | ection 4.2 - Environnement |
|----|----------------------------|
| No | on applicable.             |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

| 30000010611                                       |  |  |
|---|--|--|
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |  |
| Titre   | lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environne-<br>ment forte dégagement dans l'environnement  |  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 8.6e.v1, ESVOC SpERC 9.6d.v1  |  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées. |  |

| SECTION 2                               | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |  |
|---|--|--|
| Section 2.1                             | Contrôle de l'exposition du consommateur   |  |
| Caractéristique du produit              |  |  |
| Catégories de produits                  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |  |

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION   |  |
|--|--|
| Section 3.1 - Santé  |  |
| Non applicable.  |  |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |  |
| risques.   |  |

#### **Section 3.2 - Environnement**

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Non applicable. |  |  |  |
|-----------------|--|--|--|
|                 |  |  |  |

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU<br>SCÉNARIO D'EXPOSITION |
|---------------------|--|
| Section 4.1 - Santé |  |
| Non applicable.     |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010617                                    |  |
|--|--|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION  |
| Titre  | Utilisation dans les produits agrochimiques - consommateur   |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC8 (excipient only), PC12, PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.   |

| SECTION 2                               | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET<br>MESURES DE GESTION DES RISQUES  |  |
|---|--|--|
| Section 2.1                             | Contrôle de l'exposition du consommateur   |  |
| Caractéristique du produit              |  |  |
| Catégories de produits                  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |  |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |  |

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION                |   |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                 |   |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
|           | SCÉNARIO D'EXPOSITION                   |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Section 4.1 - Santé |  |
|---------------------|--|
| Non applicable.     |  |
|                     |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010620                                    |   |
|--|---|
| SECTION 1                                      | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |
| Titre  | Utilisation comme combustible - consommateur  |
| Descripteur d'utilisation                      | Secteur d'utilisation: SU21<br>Catégories de produits: PC13<br>Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,<br>ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1 |
| Procédés et activités couverts par le scénario | Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.   |

| SECTION 2                               | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET  |
|---|--|
|   | MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
| Section 2.1                             | Contrôle de l'exposition du consommateur   |
| Caractéristique du produit              |  |
| Catégories de produits                  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3   | ESTIMATION DE L'EXPOSITION                                  |
|---|---|
| Section 3.1 - Santé                                 |   |
| Non applicable. Les mesures de gestion des risques. | risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |

| Section 3.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

| SECTION 4 | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU |
|-----------|---|
|           | SCÉNARIO D'EXPOSITION                   |

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| Section 4.1 - Santé |  |
|---------------------|--|
| Non applicable.     |  |
|                     |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

5.3 17.02.2025 800010024957 Date d'impression 24.02.2025

| 30000010624                                       |   |
|---|---|
| 33333313324                                       |   |
| SECTION 1   | INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION   |
| Titre   | Autres indications pour utilisateur - consommateur  |
| Descripteur d'utilisation                         | Secteur d'utilisation: SU21<br>Catégories de produits: PC28, PC39<br>Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,<br>ERC8d, ESVOC SpERC 8.16.v1  |
| Procédés et activités<br>couverts par le scénario | Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois. |

| SECTION 2                               | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
|---|--|
| Section 2.1                             | Contrôle de l'exposition du consommateur   |
| Caractéristique du produit              |  |
| Catégories de produits                  | CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES   |
| Mesures d'ordre général<br>(aspiration) | Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. |

| Section 2.2     | Contrôle de l'exposition de l'environne | ement |
|-----------------|---|-------|
| Non applicable. |   |       |

| SECTION 3  | ESTIMATION DE L'EXPOSITION |  |  |
|--|----------------------------|--|--|
| Section 3.1 - Santé  |                            |  |  |
| Non applicable.  |                            |  |  |
| Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des |                            |  |  |
| risques.   |                            |  |  |

| Section 3.2 - Environnement |
|-----------------------------|
| Non applicable.             |

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **GTL GS1927 HF**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

| SECTION 4           | CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU<br>SCÉNARIO D'EXPOSITION |  |
|---------------------|--|--|
| Section 4.1 - Santé |  |  |
| Non applicable.     |  |  |

| Section 4.2 - Environnement |  |
|-----------------------------|--|
| Non applicable.             |  |